CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Société **AMO EXPERTISES**, immatriculée au RCCM **: RB/PNO/22-A37039** ; Numéro IFU : **0202258345125**, dont le siège social est carré 422, quartier SEKANDJI, Bénin, représentée par **Monsieur Malik ONIFADE** en sa qualité de **Directeur Administratif et Financier**.

Ci-après dénommée **"l'EMPLOYEUR",**

**D'une part,**

**ET**

**Monsieur : ……………[NOM]……………………, Tél : ……………[TELEPHONE]…………………**

Ci-après dénommé(e) **"l’employé",**

**D'autre part,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**TITRE II : CONVENTIONS**

**Article 1 – ENGAGEMENT**

A compter du …………………………….…………………., l’entreprise **AMO EXPERTISES** recrute Monsieur **[NOM]** aux conditions du code du Travail, des actes réglementaires d’application et de la convention Collective générale du Travail ainsi qu’aux conditions particulières indiquées ci-après :

**Monsieur [NOM]** qui accepte cet engagement déclare formellement n’être lié à aucune entreprise et avoir la qualité de travailleur.

**Article 2 - ATTRIBUTIONS**

**Monsieur [NOM]** entre au service de l’employeur en qualité de **PLOMBIER.**

Ses attributions seront notamment les suivantes :

* Installer tous les équipements sanitaires (toilettes, salles de bain…), les canalisations ainsi que les évacuations (eau, gaz, chauffage…)
* Contrôler le bon fonctionnement des installations (étanchéité, isolation, conformité...)
* Poser des systèmes de climatisation et de ventilation, de protection incendie…
* Assurer l’entretien de tous les appareils et/ou les remplacer en cas de besoin
* Dépanner et réparer toutes les installations de plomberie, de robinetterie…

Ces attributions seront exercées par **Monsieur** **[NOM]** sous l’autorité et dans le cadre des instructions données par son supérieur hiérarchique. Elles seront susceptibles d’évolution.

**Article 4 - SALAIRE**

En rémunération de ce service **Monsieur [NOM]** percevra chaque mois un salaire net sans les heures supplémentaires de **Cent Quatre Vingt Mille (180 000) francs CFA.**

**Article 5 – CONGES PAYES**

Conformément aux dispositions du code du Travail, **Monsieur [NOM]** bénéficiera des congés payés à la charge de l’employeur à raison de deux (02) jours par mois de service effectif.

Le droit de jouissance au congé est acquis après une durée de service effectif égal à un (01) an.

En cas de rupture de contrat avant que **Monsieur [NOM]** ait effectivement pris ses congés, une indemnité calculée sur la base des droits acquis d’après le 1er alinéa ci-dessus lui est accordée à la place du congé.

**Article 6 – OBLIGATIONS**

* **Obligation de l’employé**

**Monsieur [NOM]** s’engage pendant la durée de son contrat à respecter les instructions qui pourront lui être données par l’entreprise et à se conformer aux règles régissant le fonctionnement interne de celle-ci.

**Monsieur [NOM]** s’oblige également à informer l’entreprise sans délai de tout changement qui interviendrait dans les situations qu’elle a signalé los de son engagement (adresse, situation familiale, etc…).

**Monsieur [NOM]** pour être définitivement engagée, devra produire :

* Un extrait de casier judiciaire datant de trois (3) mois.
* Une déclaration de résidence habituelle,
* Un acte de naissance ou toute pièce tenant lieu,
* Eventuellement les certificats d’emploi antérieurs.
* 1 photo d’identité
* Photocopie légalisée de la pièce d’identité

Il devra également se soumettre à la visite médicale à laquelle elle sera convoquée.

* **Obligation de l’employeur**

L'employeur s'oblige à :

* Payer à bonne date le salaire net à l'employé ;
* Mettre l'employé dans les meilleures conditions de travail, afin de lui faciliter l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées ;
* Déclarer l'employé à la caisse nationale de sécurité sociale et à payer régulièrement les cotisations au nom et pour le compte de l'employeur ;
* Souscrire à une police d'assurance maladie pour le compte de l'employé.

**Article 7 – DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois (03) mois à compter de sa date de signature, sous réserve d’une période d’essai d’un (01) mois renouvelable une fois.

Le présent contrat peut être renouvelé par tacite reconduction.

L’employeur adressera à chaque fois une notification de renouvellement à l’employé, contre décharge.

**Article 8 – CLAUSE DE NON-CONCURRENCE**

Il est interdit à **Monsieur [NOM]** d’exercer même en dehors des heures de travail, une activité à caractère professionnel susceptible de concurrencer l’employeur dans ses activités professionnelles ou de nuire à l’exécution des services convenus.

Il lui est également interdit de divulguer ou d’utiliser à des fins personnelles ou pour le compte de tiers, des renseignements ou des techniques acquis au service de l’employeur.

**Article 9 – Autres**

Pour ce qui n’est pas précisé dans le présent contrat, les parties s’en remettent aux dispositions du Code du Travail, de la Convention Collective Générale du Travail, et à celles légales et réglementaires en vigueur au Bénin.

**Article 10 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Toutes contestations relatives à l’exécution ou à la résiliation du présent contrat sera portée devant le Tribunal de première instance de Cotonou statuant en matière sociale.

Les Parties s’efforceront de traiter à l’amiable toutes contestations ou litiges relatifs à l’exécution du présent contrat. A défaut d’un règlement à l’amiable le tribunal du travail et les chambres sociales de la cour d’appel sera compétent pour trancher le différend.

**Article 11 - CESSATION DU CONTRAT**

Le présent contrat peut être rompu conformément aux dispositions de l’article 37 et suivant de la loi n° 2017-05 du 29 août 2017.

**Article 12 ‑ DUREE DU TRAVAIL**

Le présent engagement est effectué pour la durée hebdomadaire de travail de Soixante (60) heures.

**Article 13 – ENREGISTREMENT**

Le présent contrat est dispensé de droits de timbres et d’enregistrement.

Fait à Cotonou, le …………………………………………. en trois (03) exemplaires originaux.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’employeur :  **M. Malik ONIFADE** | L’employé :  Mention manuscrite « lu et approuvé »  **Monsieur [NOM]** |

VISA DE L’INSPECTEUR DU TRAVAIL

Vu et visé sous le numéro ………………MTFP/DC/SGM/DDTFP/ LITTORAL

VISA DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE DU LITTORAL